

Référentiel de compétences et d'évaluation – Certification/habilitation enregistrées aux répertoires spécifiques

« pisteur-secouriste option ski alpin 1^{er} degré »

REFERENTIEL DE COMPETENCES	REFERENTIEL D'EVALUATION	
	MODALITÉS D'ÉVALUATION	CRITÈRES D'ÉVALUATION
1. D'évoluer dans l'environnement montagnard en hiver.	Epreuve théorique lors de l'examen organisé par le préfet. Le candidat est évalué sur ses connaissances lors d'un entretien oral sous forme de questions/réponses avec un examinateur.	1.1. comprendre la montagne, ses risques et la topographie ; 1.2. appliquer l'échelle européenne sur le risque d'avalanche et les outils d'information associés ; 1.3. comprendre les bulletins « météorologique » et « estimation du risque avalanche » ; 1.4. comprendre un profil stratigraphique du manteau neigeux et évaluer les risques ; 1.5. respecter l'environnement et appliquer les éco-gestes ;
2. S'intégrer et travailler dans un domaine skiable;	Epreuve théorique lors de l'examen organisé par le préfet. Le candidat est évalué sur ses connaissances lors d'un entretien oral sous forme de questions/réponses avec un examinateur.	2.1. identifier les différents métiers et l'organisation des domaines skiables et des remontées mécaniques ; 2.2. connaître les différents acteurs d'un domaine skiable et leurs interactions ; 2.3. connaître les rôles, les missions et les responsabilités du pisteur-secouriste 1er degré ;
3. Sécuriser les pistes et participer à un plan d'intervention de déclenchement des avalanches ;	Epreuve théorique lors de l'examen organisé par le préfet. Le candidat est évalué sur ses connaissances lors d'un entretien oral sous forme de questions/réponse avec un examinateur.	3.1. appliquer les procédures d'ouverture, de contrôle, de surveillance et de fermeture des pistes et des différents espaces dans lequel le public est amené à évoluer ; 3.2. appliquer les règles et les normes de balisage et de signalisation ; 3.3. utiliser et vérifier le matériel mis à disposition : balisage, matériel de secours, communication, signalisation, information, transmission et dispositif de protection ; 3.4. comprendre un plan d'intervention pour le

		déclenchement préventif des avalanches et accomplir les missions de vigie, de membre de l'équipe de sécurité ou d'aide de l'artificier ;
4. Assurer les opérations de secours sur un domaine skiable,	<p>Le candidat est évalué sur deux épreuves pratiques lors de l'examen final organisé par le préfet.</p> <p>-techniques d'évacuation en traineau et barquette ; -techniques de recherche et de secours de personne prise dans une avalanche.</p>	<p>4.1. savoir se situer et s'intégrer dans l'organisation des services publics de secours;</p> <p>4.2. comprendre et appliquer un plan de secours (sur piste, hors-piste, en avalanche etc..);</p> <p>4.3 savoir mettre en œuvre les recommandations de l'unité d'enseignement de sécurité civile « premiers secours en équipe de niveau 2 » sur un domaine skiable ;</p> <p>4.4 conduire le matériel d'évacuation depuis le domaine skiable tout en surveillant l'état de la victime jusqu'à sa prise en charge par le service le mieux adapté à son état ;</p> <p>4.5. demander des moyens de renforcement, transmettre des bilans aux services médicaux d'urgence en appliquant les procédures d'alertes, remplir une fiche d'intervention ;</p> <p>4.6. connaître la mise en œuvre des détecteurs de victime d'avalanche, sonder et dégager une victime, diriger une équipe de sondeurs ;</p> <p>4.7. connaître les procédures de guidage depuis le sol d'un hélicoptère et savoir s'en approcher ;</p>
5. intervenir en sécurité pour soi et pour les autres ;	<p>Epreuve théorique lors de l'examen organisé par le préfet. Le candidat est évalué sur ses connaissances lors d'un entretien oral sous forme de questions/réponse avec un examinateur.</p>	<p>5.1. savoir identifier les risques inhérents au métier et connaître les actions préventives</p> <p>5.2. respecter les consignes de sécurité du travail et connaître les gestes et postures pour travailler en sécurité ;</p> <p>5.3. savoir se déplacer en sécurité sur le domaine skiable et transporter du matériel à ski ;</p> <p>5.4. savoir mettre en œuvre et entretenir les équipements de protection individuel ;</p>

<p>6. Assurer la relation, l'information et l'assistance clientèle,</p>	<p>Epreuve théorique lors de l'examen organisé par le préfet. Le candidat est évalué sur ses connaissances lors d'un entretien oral sous forme de questions/réponse avec un examinateur.</p>	<p>6.1. veiller à la bonne diffusion des informations prévention sécurité diffusées sur le domaine skiable ; 6.2. informer et sensibiliser le public du domaine skiable au respect des règles de bonne conduite sur les pistes ; 6.3. savoir accueillir, écouter et répondre aux attentes du public 6.4. veiller à la bonne diffusion des dispositions de l'arrêté municipal relatif à la sécurité des pistes sur le domaine skiable ;</p>
<p>7. Communiquer et rendre compte de son activité,</p>	<p>Epreuve théorique lors de l'examen organisé par le préfet. Le candidat est évalué sur ses connaissances lors d'un entretien oral sous forme de questions/réponse avec un examinateur.</p>	<p>7.1. observer les évolutions de son environnement et savoir les analyser;</p>